

# Conseil Consultatif des Résidents Etrangers de la ville de Strasbourg

## COMMISSION EGALITE URBAINE

### Membres de la Commission

- 1- Pierre CHAMPENOIS (AMSED)
- 2- Cécilia DOSSIN-NGAÏBINO (CELCIA, Secrétaire)
- 3- Serge W. MOUNDOUNGA NTSIGOU (Col. 1, Référent)
- 4- Bernard STARCK (EUCASO, Rapporteur)

### SYNTHESE DES TRAVAUX ET OBJECTIFS A ATTEINDRE

Quatrième Commission mise en place au sein du CCRE, la Commission égalité urbaine (CEU) se veut être un lieu de réflexion et de convivialité. Sa mission principale est d'identifier les problèmes ou difficultés auxquelles sont confrontés les résidents étrangers de la Ville de Strasbourg que ce soit en matière de logement, de transport en commun, d'espaces public, d'urbanisation ou dans le cadre de l'environnement. Une fois ces problèmes clairement identifiés, la Commission se doit de proposer des pistes de solution qu'elle soumet et discute ensuite avec Mesdames et Messieurs les Adjoints au Maire responsables de chaque département en lien avec les problématiques qu'elle soulève. Enfin, lorsqu'elles sont plus élaborées, les pistes de solutions proposées par la Commission sont transmises et soumises, par le biais du Bureau du CCRE, aux élus municipaux en tête desquels Monsieur le Maire de la ville de Strasbourg.

A ce jour, la Commission Egalité Urbaine a tenu six (6) réunions en raison de deux réunions par mois sauf cas de force majeure.

#### 1)- APPROCHE METHODOLOGIQUE

A/- ETAPE 1 : novembre à décembre 2009 :

##### **Document de travail n°1 : Problématiques générales**

- Ce document de travail essaie d'identifier, autant que faire ce peut, les différents problèmes auxquels sont (ou peuvent) être confrontés au quotidien les résidents étrangers sur l'ensemble des 4 axes dont s'occupe la Commission.
  
- A la suite de ce document, la Commission a décidé de concentrer ses efforts sur les problèmes liés au logement et à l'urbanisation pour le premier semestre 2010. Ce choix s'explique par le fait que le logement constitue le facteur décisif de stabilisation en zone urbaine et donc un des principaux itinéraires d'insertion pour les résidents étrangers. Cet objectif est celui que poursuivent concurremment le CCRE et la ville de Strasbourg.

B/- ETAPE 2 : Janvier à février 2010 :

**Document de travail n°2 : Questionnaire d'enquête**

- Ce document permet aux membres de la CEU d'aller confronter les problèmes identifiés dans le document n°1 à la réalité du terrain. Les membres sont allés rencontrer aussi bien les responsables d'associations de défense des droits de locataires que celles qui accueillent les familles dans quelques centres socio-culturels de la ville.
- Le travail d'enquête auprès de responsables d'associations se poursuivra encore jusqu'à la fin du mois de février. Les associations ou personnes rencontrées à ce jour sont :
  - Mme Corinne Bartier, directrice du Foyer Notre Dame.
  - Mlle SIVORAVONG Anne-Kéo, Responsable secteur femme et familles au Centre de ressources de Montagne Verte, Contact :  
[centre.ressources.montagneverte@orange.fr](mailto:centre.ressources.montagneverte@orange.fr)
  - Aziza CHAKRI Présidente de l'Association ESPOIR + Isabelle (Vice-présidente), C.S.C. MEINAU.
  - Marc PHILIBERT Directeur de l'ARES (Association des Résidents de l'Esplanade).

D'autres rendez-vous sont en cours pour la suite des entretiens avec les responsables d'associations.

**Document n°3 : Adéquation entre la vision de la commission et les résultats de l'enquête**

- Ce document de travail, toujours en phase de conception et d'élaboration, fait un condensé ciblé des problèmes fondamentaux en matière de logement ainsi que les principales solutions qui peuvent être proposées aux élus. Il s'agit de faire une adéquation entre les problèmes et solutions identifiés par la CEU et ceux proposés par les différents responsables d'associations rencontrés sur le terrain.
- Les principaux axes retenus en matière de logement par la commission sont :
  - Rechercher les techniques de communication et d'information aux résidents étrangers pour pallier leur méconnaissance de l'accès aux logements sociaux ;
  - Favoriser une relation plus adaptée avec les organismes de HLM impliquant la ville ;
  - S'impliquer par des propositions idoines dans le dégel des logements vacants ;
  - Favoriser l'harmonisation et la mixité des populations en présence pour un « mieux vivre ensemble » ;
  - Logements précaires et insalubres : quelles solutions ?
  - Quel accès pour les étudiants étrangers au logement (universitaire ou privé).

C/- ETAPE 3 : Mars 2010

Préparation de l'audition en interaction avec Monsieur Philippe BIES, Adjoint au maire en charge des questions de logement.

D/- ETAPE 4 : Avril – Mai 2010.

**Document de travail n°4 : Finalités sur les problèmes liés au logement**

- Ce document sanctionnera les échanges entre l'adjoint au maire et les membres de la commission sur les problèmes que rencontrent les résidents étrangers en matière de

logement et les pistes de solution retenues en adéquation avec les politiques développées en la matière par la ville et les bailleurs sociaux mais surtout susceptibles de changer de manière concrète et visible la quotidien des résidents étrangers.

- Les propositions retenues par la commission devront être classées en différentes colonnes selon qu'elles relèvent de la compétence du Maire de la ville, de l'adjoint au logement, de l'adjoint à l'urbanisme ou d'un autre organe de l'Etat (Ministère, Préfecture, Conseil général, etc).
- Le document ainsi élaboré devra ensuite être soumis à l'approbation du Bureau du CCRE avant d'être transmis, par le biais de l'auto-saisine, aux autorités municipales.

## **2) AUTO-SAISINE ET DELIBERATIONS MUNICIPALES**

En ce qui le concerne, le Bureau du CCRE sera chargé de poursuivre le travail de la Commission pour la suite à accorder aux conclusions de ses travaux en matière de logement. L'objectif principal étant, évidemment, d'initier des échanges avec des élus municipaux, notamment les membres de la Commission mixte, de manière à ce que les solutions proposées puissent déboucher sur des « Actes » concrets.

Fait à Strasbourg le 02 février 2010

Le référent de la commission,  
Serge W. MOUNDOUNGA NTSIGOU.